

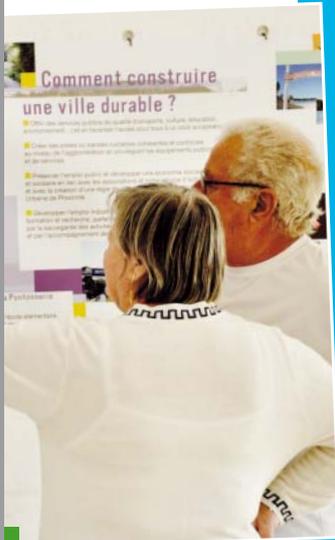
Chalette

Magazine municipal / n°20 / 31 octobre 2011



Place Commune

www.ville-chalette.fr



**les Assises
de la Ville**
P 4



**Piste BMX,
une première
de haut vol**
P 13



Dossier :
**Logement : « Une autre
politique est possible ! »**

Pour une citoyenneté active, pour tous !

Du 4 au 16 novembre, nous entrerons dans la deuxième phase des grands débats sur l'avenir de notre ville. Je vous invite à venir discuter et construire ensemble les projets nouveaux pour Chalette, pour imaginer ensemble la ville pour tous, pour une ville toujours plus solidaire ! De nos réflexions communes, nous choisirons quelques projets majeurs, que nous vous proposons de travailler de A à Z ensemble, afin qu'ils puissent mieux répondre à vos besoins. **Ces rencontres font partie des nouveaux outils que nous souhaitons développer pour faire vivre une citoyenneté active et quotidienne. Mais la base même de la citoyenneté demeure le vote. Et pour voter, pour choisir ses représentants, il est nécessaire d'être inscrit sur les listes électorales de votre commune de résidence.**

Trop souvent, lorsque l'on déménage, on oublie de s'inscrire ou l'on pense que l'inscription se fait d'office. De même, les jeunes âgés de 18 ans sont normalement inscrits directement, mais il est toujours bon de vérifier. En 2012, se dérouleront les élections présidentielle et législatives. Afin que chaque Chalettois qui le souhaite puisse voter à ces scrutins, nous souhaitons faciliter les démarches d'inscription sur les listes électorales. Le Service Elections tiendra donc, dans

chacun des quartiers de la ville, des permanences dont vous trouverez le détail ci-contre. N'hésitez pas à venir vérifier que vous figurez bien sur les listes électorales, et profitez de ces permanences de proximité pour vous inscrire si vous ne l'avez pas encore fait ! J'invite notamment les Chalettois originaires des pays de l'Union Européenne à réaliser cette démarche dès maintenant pour voter aux prochaines élections locales.

Ces nouveaux droits offerts aux résidents étrangers des pays de l'Union Européenne, nous les revendiquons pour tous les Chalettois d'origine étrangère. Dans notre commune, riche de 50 nationalités, nous souhaitons que les centaines de Chalettois qui ont fait le choix de conserver leur nationalité d'origine mais qui sont parfaitement intégrés à la vie de notre commune, de ses associations, de ses quartiers, qui payent des impôts locaux et nationaux, puissent eux aussi s'exprimer et voter aux élections locales. Aussi, nous organiserons dans le cadre de la Semaine de la Solidarité Internationale une grande votation sur ce thème et j'invite chacune et chacun de vous à venir donner son avis (*voir page 6*).

Franck DEMAUMONT,
Conseiller général,
Maire de Chalette-sur-Loing



Franck Demaumont avec les jeunes diplômés le 22 octobre dernier au Hangar.

Sommaire

- P3 - Actualités**
Voter est un droit, voter est un devoir
- P4 - On en parle**
Chalette débat de son avenir
- P5 - Invité du mois**
Siméon, une graine de champion
- P6 - Vivre Ensemble**
Semaine de la solidarité internationale
- P7 - Développement durable**
L'eau, un bien commun
- P8 - Du côté de la radio**
Alzheimer : traiter les patients avec humanité
- P9-10-11 - Dossier**
Logement : une autre politique est possible
- P12 - Arts et Culture**
La culture, une aventure humaine à part entière
- P13 - Sports et loisirs**
Piste BMX, une première de haut vol
- P14 - Libre expression**
- P15 - Histoire d'avant**
Le droit de vote, partie intégrante de la citoyenneté
- P16 - A l'affiche**
Cie la Martingale - Cinéma de papa, Bruno Bouchard

Chalette Place Commune

Direction de la publication : Franck Demaumont
 Directeur de la communication : B. Ballu
 Rédaction : W. Le Bellec, D. Creff, P. Avezard,
 B. Taleb / Conception maquette : C. Bas
 Mise en pages et impression :
 Orient Express 01 40 64 44 10



Voter est un droit, voter est un devoir !

Vous voulez être entendu(e). Pour cela, il faut vous exprimer pour choisir les représentants qui vous proposent des projets répondant à vos aspirations. C'est à cela que servent les élections. Et pour voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. Aussi, si lors des prochaines élections présidentielles et législatives vous souhaitez peser sur celles et ceux qui demain dirigeront notre pays, inscrivez-vous ou vérifiez que vous êtes inscrit(e) sur les listes électorales !

Le Service Élections est ouvert tous les jours à l'Hôtel de Ville du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h 30, le samedi de 8 h 30 à 12 h 30.

De plus, pour faciliter vos démarches, la Ville met en place des permanences dans tous les quartiers du 3 novembre au 20 décembre.

- > **Judi 3 novembre de 14 h à 18 h** – Maison de quartier – 93, rue de la Pontonnerie (Pontonnerie)
- > **Judi 10 novembre de 14 h à 18 h** – Salle du Château-Blanc - 8, rue de la Pontonnerie (Kennedy - Château-Blanc)
- > **Judi 17 novembre de 14 h à 18 h** – Service municipal de la jeunesse – 63 bis, rue Roger-Salengro (Vésines)
- > **Judi 24 novembre de 14 h à 18 h** – Salle Henri-Barbusse – Rue Henri-Barbusse (Lancy)
- > **Mardi 29 novembre de 14 h à 18 h** – Maison des Associations – 32, rue Claude-Debussy (Pontonnerie)
- > **Mardi 6 décembre de 14 h à 18 h** – Salle polyvalente Pierre-Perret – Rue Saint-Just (Kennedy - Château-Blanc)
- > **Mardi 13 décembre de 14 h à 18 h** – Gymnase Joliot-Curie – Rue du Bouy (Vésines)
- > **Mardi 20 décembre de 14 h à 18 h** – Vestiaire municipal - 36, rue Paul- Painlevé (Lancy)

Quelles sont les conditions nécessaires pour s'inscrire ?

- être âgé(e) d'au moins 18 ans,
- être de nationalité française,
- jouir de ses droits civils et politiques.

Quelles sont les pièces à fournir ?

- une carte d'identité ou un passeport en cours de validité,
- un justificatif de domicile (quittance E.D.F., de loyer, ou facture de téléphone) dans la commune ou un justificatif de paiement des impôts locaux depuis plus de 5 ans,
- si vous habitez chez vos parents, une attestation des parents établie sur papier libre certifiant que vous habitez chez eux et un justificatif de domicile des parents.

Cas particuliers

- si vous avez acquis la nationalité française, il faut également présenter un certificat de nationalité ou le décret de naturalisation,



- si vous ne pouvez pas vous déplacer, vous pouvez remettre une procuration établie sur papier libre à quelqu'un ou demander votre inscription par correspondance en envoyant les pièces indiquées.

Quand s'inscrire ?

Avant le 31 décembre 2011. N'attendez pas le dernier moment pour aller vous inscrire. Et n'oubliez pas : après le 31 décembre, il sera trop tard. Vous ne pourrez pas voter aux élections présidentielle et législatives ! Si vous avez un doute, n'hésitez pas à contacter le Service Élections qui vous confirmera ou infirmera votre inscription. Tél. : 02.38.89.59.57 – courriel : elections@ville-chalette.fr.

Les jeunes majeurs sont, en principe, inscrits d'office s'ils se sont fait recenser. Mais il vaut mieux le vérifier.

Chalette débat de son avenir

Depuis le 1^{er} octobre, Chalette a ouvert avec les Assises de la Ville un grand débat sur son avenir. Pour ce faire, une double formule a été privilégiée. En octobre, les rencontres dans les quartiers (au nombre de dix-huit) ont permis de dialoguer avec les Chalettois au plus près de leur habitation et de leurs préoccupations. Puis, du 4 au 16 novembre, la Municipalité organise six réunions prenant en compte les

grands questionnements des habitants, tels qu'ils ont été exprimés dans le film des Assises.

Participer à ces réunions thématiques, c'est contribuer à rédiger le projet de ville pour les années à venir. Chacune, chacun a son mot à dire, des idées à faire partager pour faire progresser Chalette.

Bien sûr la Ville n'a pas tous les pouvoirs. Tous ces projets dépendront également des décisions prises par

l'Agglomération, le Département, la Région, et également au niveau de l'État. Mais nous serons, tous ensemble, plus forts pour faire entendre les besoins et les projets de la ville.

C'est tout le sens de ces six réunions qui se dérouleront à 18 heures à la Maison des Associations. Pour vous y rendre, vous pourrez emprunter une navette gratuite (trajet au dos du courrier à la population).

■ **Vendredi 4 novembre – 18h :**
« **Emploi, développement économique, quelles réponses pour notre territoire et ses habitants ?** »

Articuler développement économique, emploi et formation : une priorité pour répondre aux enjeux socio-économiques de notre territoire et renforcer l'attractivité de Chalette.

■ **Vendredi 4 novembre – 20h :**
« **Inauguration des expositions** »
« Chalette, Ville de Paix », « 40 ans, 40 photos », « Imaginons Chalette dans 20 ans », « Portraits de citoyens »

■ **Samedi 5 novembre :**
« **Comment mieux répondre aux besoins de la jeunesse ?** »

Persuadée que l'on doit donner la parole aux jeunes qui sont les citoyens d'aujourd'hui et de demain, la Ville de Chalette invite les jeunes et leurs parents à exprimer leurs interrogations et leurs attentes, et à porter leurs projets. Sport, culture, emploi, logement, lieux de vie des 16-25 ans... autant de sujets qui méritent d'être débattus, ensemble, pour aboutir à des propositions concrètes.

■ **Mardi 8 novembre :**
« **Faisons vivre toujours plus la solidarité !** »

Faire vivre tous les droits humains est notre priorité. Construisons, ensemble, des projets concrets pour que la solidarité se situe dans le domaine de l'action. Dignité, participation, partage, mobilisation, cohésion, solidarité sont des mots qui vous sont familiers. Ce sont des valeurs aux-

quelles la Ville tient et qu'elle veut développer. Votre avis, votre expérience sont indispensables pour construire, ensemble, les meilleures réponses.

■ **Mercredi 9 novembre :**
« **Chalette, ville engagée pour la réussite de chaque enfant** ».

Prendre en compte tous les instants de la journée de l'enfant, l'aider à s'épanouir, lui offrir de bonnes conditions matérielles pour apprendre, tel est, entre autres, le projet municipal en direction de l'Enfance. Comment améliorer, toujours plus, notre action commune ? Quelles sont vos attentes ?

■ **Mardi 15 novembre :**
« **Inventons de nouvelles formes de participation !** ».

Depuis près de 30 ans, Chalette expérimente une démocratie au quotidien. Comment agir, ensemble, pour que tous les Chalettois s'investissent dans la vie de leur ville et dans les décisions qui les concernent ?

■ **Mercredi 16 novembre :**
« **Imaginons ensemble Chalette dans 20 ans** ».

Comment sera Chalette dans 20 ans ? C'est aujourd'hui que nous devons définir les grandes lignes d'un projet urbain pour la ville. Cette formidable ambition collective mérite de s'interroger sur ce que peut être le développement durable pour une ville. Emplois industriels, commerces, services publics, logements, mixité sociale, transports, espaces naturels, autant de sujets pour concevoir la ville comme un lieu de création sociale, d'échanges et de productions communes.

Réunions de proximité en quelques clics :





Siméon Dupeux

Siméon, une graine de champion !

Siméon Dupeux, jeune collégien de troisième au collège Pablo-Picasso, est devenu le 25 août dernier Champion de France d'Échecs⁽¹⁾. Nous avons souhaité le rencontrer afin de tenter de percer le mystère qui se cache derrière cette nouvelle graine de champion.

À l'instar de Robert James Fischer alias « Bobby », Champion des États-Unis en 1957 à tout juste quatorze ans, Siméon est devenu au même âge, mais cinquante-quatre ans plus tard, Champion de France d'Échecs lors du championnat de France à Caen, remportant dix parties sur onze – classement moins 1550 ELO⁽²⁾. Il faut dire que chez les Dupeux, on est joueur d'échecs de père en fils... et en filles.

Les échecs, une histoire de famille

C'est tout jeune que son papa, formateur à l'échiquier du Gâtinais, l'initie et lui donne le goût des échecs. À sept ans, il intègre le club montargois et sera suivi quelques années plus tard par Amélie, Enora et Calmin, ses sœurs et frère. Amélie est d'ailleurs bien partie pour suivre le chemin de son grand frère puisque, depuis cinq années consécutives, elle se qualifie régulièrement au Championnat de France « jeunes ». Ne caresserait-elle pas en secret le rêve de mettre, un jour ou l'autre, son aîné échec et mat ? Quand je vous dis que les échecs, chez les Dupeux, c'est toute une histoire ! En tout cas, toute la famille et l'échiquier du Gâtinais peuvent être fiers de ces deux jeunes, parmi d'autres, qui démontrent preuve à l'appui que la formation paie ! Mais revenons-en à Siméon. Plusieurs fois champion départemental en catégorie « benjamin » et une fois champion régional chez les poussins, si en 2011 Siméon rime une fois de plus avec champion, ce jeune garçon est bien décidé à ne pas en rester là. « Mon titre de champion de France n'est qu'une étape, avoue-t-il, mon intention est de continuer à jouer, à affiner mon jeu et, pourquoi pas, gagner d'autres tournois et championnats tout en gardant à l'esprit le plaisir de jouer »... Et si on lui demande quelles sont les qualités requises pour devenir un bon joueur, deux

mots jaillissent clairement de sa bouche : concentration et patience. Et Siméon d'ajouter : « et puis j'ai la chance d'avoir un père qui est joueur, ce qui me permet de débattre avec lui des tactiques ». Une indiscretion de Vincent Normand, Président du Club, nous apprendra aussi que Siméon est particulièrement fort en parties rapides, la modestie de Siméon nous l'ayant tu.

On se plaît à dire que le jeu d'échecs aide à réussir en mathématique mais, pour Siméon, ce n'est pas une évidence. Se dissimulant derrière un regard furtif qui nous prive de ses yeux clairs, il précise : « pour ce qui me concerne, effectivement je me débrouille pas mal en mathématique, mais ce n'est pas forcément le cas de tous les joueurs d'échecs ! » s'exclame-t-il. Peut-être, mais un certain nombre d'études démontrent bien que la pratique des échecs favorise entre autres la concentration, l'organisation de la pensée et l'intelligence.

La tête et les jambes

On l'aura compris, les échecs sont pour Siméon un violon d'Ingres. Mais ils ne sont pas le seul pôle d'intérêt de sa vie d'adolescent. S'il aime faire fonctionner sa logique, son intelligence, sa réflexion, en bref son cerveau, il ne rechigne pas à aller taper la balle sur un court de tennis, bien que le temps qu'il y consacre n'égale pas celui des échecs. Siméon, un esprit sain dans un corps sain ? C'est en tout cas l'impression qu'il donne même si notre rencontre a laissé filtrer une certaine gêne, sans doute liée à cette période de la vie qu'est l'adolescence et à cette toute nouvelle notoriété, notamment dans le Gâtinais... En tout cas, nul doute que Siméon, comme d'autres de ses congénères, représente d'ores et déjà un bel avenir pour le club de l'échiquier du Gâtinais !

B. Taleb

Les échecs...

- > **Classement ELO** : C'est un système de classement des joueurs d'échecs mis au point par le physicien américain d'origine hongroise, Arpad Elo. À l'origine, ce type de classement était destiné au tennis qui l'a rejeté et il a été récupéré pour classer les joueurs d'échecs.
- > **Le record actuel est de 2851 points**, obtenus par Garry Kasparov en juillet 1999.
- > La **moyenne des meilleurs Français** tourne autour de **1600 points**.
- > **Échecs** : le jeu d'échecs oppose deux joueurs de part et d'autre d'un plateau ou tablier appelé « échiquier » composé de 64 cases blanches et noires.

Échiquier du Gâtinais -
téléphone : 09 51 06 60 37
<http://www.chiquierdugatinais.fr>

⁽¹⁾ Championnat de France à Caen - 15 au 27 août 2011.

⁽²⁾ Voir explications dans l'encadré à gauche.

Vivre ensemble

Semaine de la Solidarité internationale : pour un monde plus solidaire...

Du 18 au 26 novembre, à la Maison des Associations la Ville participera pour la deuxième année consécutive à ce grand rendez-vous national pour exprimer à «haute voix» l'importance de construire un monde plus juste...

En France, tous les jours, des bénévoles, des salariés s'impliquent dans des projets de solidarité internationale. Des citoyens tentent de comprendre le monde et de promouvoir des relations Nord-Sud plus justes par des gestes concrets en achetant ou en voyageant solidaire, en épargnant éthique, en interpellant les décideurs... C'est pour valoriser tous ces engagements que la Semaine a été créée. La ville de Chalette fait partie de la coordination régionale et est considérée comme collectivité d'organisation pour le Montargois, en collaboration avec de nombreuses associations. Cette année, le thème de la Région Centre porte sur les droits fondamentaux avec, pour fil conducteur, l'eau.

■ L'eau, une ressource naturelle rare à préserver...

C'est ainsi que sera projeté le film «Même la pluie» d'Iciar Bollain à la Maison des Associations vendredi 18 novembre, à 20 heures. Ce film aborde la lutte pour l'eau à Cochabamba en Bolivie et les conséquences de la privatisation. Après cette projection, aura lieu un débat animé par une agricultrice de l'AMAPP du Loing et un expert des Amis du Monde Diplomatique sur la question de l'eau dans l'agriculture de notre région. Toujours sur le thème de l'eau, la bou-

tique Artisans du Monde proposera samedi 19 novembre une exposition et des jeux sur les problématiques de l'eau, en collaboration avec la ludothèque. La Maison de la Nature et de l'Eau proposera aussi diverses animations sur ce thème, mercredi 23 novembre, en direction des enfants des centres de loisirs et du tout public. De même, un diaporama sera projeté vendredi 25 novembre sur les conditions de l'utilisation de l'eau en Palestine à la Maison des Associations.

■ Une votation citoyenne sur le droit de vote des étrangers aux élections locales

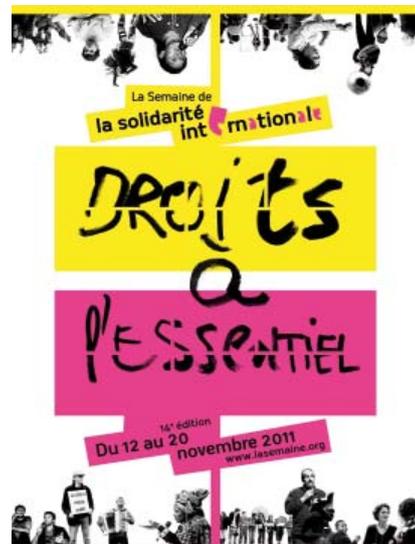
17 pays de l'Union Européenne sur 27 comme l'Irlande, la Grèce, le Danemark, la Suède ou encore la Hongrie, ont déjà accordé ce droit de vote aux élections locales aux étrangers résidant dans leur pays. Plus proche de nous, en Suisse, cinq cantons ont donné le droit de vote aux étrangers résidant sur leur territoire depuis plusieurs années. Alors, pourquoi pas nous ?

C'est la raison pour laquelle la Municipalité a décidé d'organiser une votation citoyenne sur ce sujet vendredi 18 novembre. Si vous souhaitez y participer, sachez que trois bureaux de vote vont être mis en place dans la commune : l'un au marché de Vésines le matin, un autre dans le bourg à proximité des commerces le midi et vers 16 h à l'école Pierre-Perret.

Pour plus d'informations, vous pouvez retrouver le détail de toutes les actions de la Ville concernant la Semaine de la Solidarité Internationale sur le site internet « semaine.org ».

Déborah Creff

Lors de la première représentation de l'atelier danse, le 9 octobre dernier au Hangar, le maire a remis la médaille de la ville à Madame Quélin, pour la remercier de son dévouement au sein de cet atelier qui fête cette année ses 40 ans d'existence. Elle est entourée de gauche à droite de Patricia Thiry, directrice du S.E.M.U.R.P.A., de Franck Demaumont, et de Lise Leroy, animatrice du S.E.M.U.R.P.A.



Les autres droits fondamentaux qui seront déclinés dans la ville

En plus du droit de vote des étrangers aux élections locales et du droit d'accès à l'eau potable et de son utilisation, d'autres droits fondamentaux seront mis en avant :

> **Mardi 22 novembre à 20 h à la Maison des Associations :** l'association *Ibuka* qui projettera un diaporama sur le droit à l'éducation au Rwanda. Ce document, réalisé par des membres d'Ibuka qui se sont rendus cette année au Rwanda, sera suivi d'un témoignage des personnes ayant participé à ce voyage.

> **Dimanche 27 novembre à 15 h à la Maison des Arts :** l'association *Femmes Solidaires* proposera une exposition et un spectacle sur le thème des violences faites aux femmes.



L'eau, un bien commun ?

Dans les domaines de la gestion de l'eau et de l'assainissement, nous ne sommes pas, en France, confrontés à des choix techniques mais bien à des décisions politiques en matière de gestion : l'eau est-elle un bien public ou privé ?

« L'or bleu » est à l'origine de la vie ; en cela l'eau est chargée de symbole. Cette ressource planétaire représente tout à la fois un enjeu économique, social et politique majeur. L'eau n'est pas seulement une richesse pillée, c'est aussi le premier bien commun à avoir été transformé en marchandise. Cette marchandisation trouve son origine en France laquelle, dès le 19ème siècle, à Paris avec la Compagnie Générale des Eaux (Véolia Eau), fonde le système de partenariat public-privé étendu aujourd'hui à d'autres services publics. Ainsi, actuellement dans notre pays, la gestion de l'eau est déléguée pour plus des trois quarts aux multinationales de l'eau. La tarification est des plus inégalitaires et manque de transparence. De nombreuses villes sont en train de travailler pour « re-municipaliser » la gestion de l'eau.

Fournie par la nature, l'eau exige, cependant, des infrastructures de plus en plus sophistiquées pour être mise à la disposition de ses utilisateurs, d'autant qu'elle n'est pas transportable sur de longues distances. La facture de ces investissements s'élève d'autant plus que la pollution oblige à construire des installations toujours plus importantes pour la traiter après utilisation. Tout cela explique l'âpreté avec laquelle les multinationales et les marchés financiers veulent s'assurer le contrôle absolu, planétaire, de la ressource et de sa distribution.

Un service public de l'eau ?

Actuellement, de plus en plus de communes, avec le soutien des usagers, reviennent à la régie publique après avoir dénoncé les engagements non tenus par les multinationales. Le coût de



revient du service de l'eau baisse toujours d'environ 25 % dès que l'on passe du privé au public. La seule suppression de rémunération des actionnaires permet cette économie, tout en réalisant plus d'investissements et avec un meilleur entretien. Pourquoi y a-t-il nécessité de construire un grand service public de l'eau ? Tout d'abord, il en va de l'égalité d'accès entre tous les citoyens ! Cela peut également permettre d'avancer sur d'autres bases : lorsque la logique est celle du profit, c'est une autre façon de considérer l'accès à cette ressource naturelle indispensable à la vie. Une véritable politique publique d'intérêt général pourrait alors être mise en place. Dans ce cadre, pourquoi ne pas envisager une progressivité du tarif du service de l'eau ? Plus on consomme, plus on s'éloigne d'une consommation d'eau nécessaire pour entrer dans le superflu !

L'eau est un bien public

À Chalette, le captage et le traitement ainsi que la grande distribution dépendent de l'Agglomération, tout comme l'assainissement. Seule la distribution « finie » est gérée par la Commune.

Autant d'intervenants qui rendent de plus en plus compliquée une reprise en régie de l'exploitation et de la distribution de l'eau. Pour autant, compte tenu de la nature de ce bien public, indispensable à tous, il conviendrait qu'un grand débat national soit ouvert. Celui-ci pourrait être ouvert à l'occasion des réunions thématiques, dans le cadre des Assises de la Ville qui se poursuivent jusqu'au 16 novembre.

W. Le Bellec



La station d'épuration des Prés-blonds.

Alzheimer : traiter les patients avec humanité !

L'accompagnement des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer est une question complexe. Faut-il privilégier la simple prescription médicamenteuse ou l'accompagnement humain ? Quelques éléments de réponses avec Catherine Armessen (médecin généraliste et coordinatrice de l'hospitalisation à domicile à Montargis) et Léna Viollette (infirmière). Elles interviennent toutes les deux au quotidien à la Maison de retraite de la Boisserie à Montargis.

Cette maladie touchant près de 11 000 personnes dans le Loiret se caractérise par la dégénérescence progressive et irréversible des cellules nerveuses (les neurones). Comme l'explique Catherine Armessen, « on associe souvent la maladie d'Alzheimer à la perte de mémoire car ce sont les neurones localisés dans la région de l'hippocampe, siège de la mémoire, qui sont les premiers atteints. Mais petit à petit d'autres zones du cerveau sont touchées, entraînant l'altération des capacités d'orientation dans le temps et dans l'espace, de reconnaissance des objets et des personnes, d'utilisation du langage, de raisonnement, de réflexion... ». Ces troubles réduisent progressivement l'autonomie. Selon Léna Viollette, « chaque personne malade est unique. Certains troubles peuvent apparaître précocement chez certains alors qu'ils resteront peu exprimés chez d'autres, même à un stade ultime de la maladie ».

Quels sont les traitements contre la maladie d'Alzheimer ?

Aucun traitement ne permet à l'heure actuelle de guérir de la maladie ou de stopper son évolution. Quatre médicaments sont toutefois disponibles sur le marché. Poursuivant, Catherine Armessen indique que, dans le meilleur des cas (malheureusement trop rare), la famille, le patient et le spécialiste vont constater une amélioration, avec une meilleure qualité de vie et des performances cognitives (intellectuelles) améliorées. « Le plus souvent, on observe un ralentissement dans l'évolution de la maladie et une diminution de certains troubles du comportement ». Parallèlement, les thérapies non médicamenteuses se développent de plus en plus : elles permettent d'améliorer le confort et le bien-être des malades et de freiner le développement des troubles. Les plus utilisées sont la stimulation cognitive qui passe par des simulations de situations vécues (téléphone, toilette, trajet dans le quartier...). Effectuée par des psychologues, psychomotriciens ou orthophonistes, elle a pour but de ralentir la perte d'autonomie dans les activités de la vie quotidienne. « La rééducation cognitive permet un programme suivi par le patient qui est fait «sur mesure» après une évaluation neuropsychologique personnalisée. En effet, chaque patient présente des déficits cognitifs différents. La rééducation s'appuie sur les

Catherine Armessen et Léna Viollette.



capacités préservées en les sollicitant afin de compenser ce qui est perturbé. C'est ce que l'on appelle l'optimisation ! ». D'autres thérapies non médicamenteuses sont également utilisées comme la rééducation orthophonique, la kinésithérapie, l'ergothérapie, des ateliers mémoire ou des exercices facilitant l'orientation dans le temps et dans l'espace. Léna Viollette explique ainsi que les objectifs de cette approche sont multiples. « Il s'agit de maintenir les relations sociales et de redonner confiance au patient. Pour l'aidant, ces séances lui accordent un peu de répit. Elles évitent l'isolement ». En conclusion, Catherine Armessen indique que les personnes atteintes se retrouvent fréquemment dans des situations qui révèlent leur détresse et les embarrassent. « Les thérapies non médicamenteuses diminuent le risque d'isolement, contribuent à sauvegarder l'estime que le patient a de lui-même et l'aidant à organiser son quotidien. Ces thérapies ne doivent être utilisées que si le malade y prend plaisir ! ».

W. Le Bellec



Le son et l'info de l'agglo !
www.radio-chalette.com

Interview de Patrick Doutreligne, délégué général de la Fondation Abbé-Pierre

C.P.C. : Pourquoi dites-vous qu'actuellement les plus fragiles sont renvoyés vers des solutions de logement toujours plus indignes et plus fragiles, et que ceux qui sont sur le fil ont commencé à basculer ?

Patrick Doutreligne : *Les plus démunis s'enfoncent un peu plus : ils se réfugient dans des cabanes, des caves, des parkings, alimentant une « zone grise » du logement, ou se rassemblent sur des territoires d'exclusion, générant une « tiers-mondisation » du parc de logements. La crise économique a incontestablement renforcé la sensibilité du logement à la pauvreté et à la précarité. C'est ainsi que les couches moyennes sont désormais parfois frappées de plein fouet par des difficultés de logement. Non seulement parce que leur travail est devenu de plus en plus précaire, mais aussi parce que l'évolution des revenus et du coût du logement crée une nouvelle zone de fragilité et provoque un élargissement des publics confrontés au problème de logement. Selon le Médiateur de la République, ce sont près de 15 millions de personnes dont les fins de mois se jouent à quelques dizaines d'euros près.*

C.P.C. : Votre association vient de lancer une nouvelle campagne intitulée « Mobilisation générale pour le logement ». Quel en est l'objectif ?

P. D. : *Il s'agit d'initier un mouvement populaire afin d'obliger les candidats à la présidentielle à se positionner clairement sur cette question. Dans ce cadre-là, nous avons rédigé une plate-forme s'articulant autour de quatre points : la construction de 500 000 logements par an sur cinq ans dont 150 000 logements « vraiment sociaux », l'encadrement des loyers et des prix de l'immobilier, la prévention des expulsions locatives et la lutte contre l'habitat et l'hébergement « indignes » et, enfin, le renforcement des obligations de la loi S.R.U. (Solidarité et Renouvellement Urbain) en imposant aux communes 25 % de logements*



Patrick Doutreligne, délégué général de la Fondation Abbé-Pierre

sociaux. Le grand public est invité à signer une pétition de soutien à ces quatre propositions afin d'appuyer la démarche auprès des candidats. Notons que cette « plate-forme de propositions » va être largement enrichie jusqu'au 1^{er} février 2012 (date de la présentation du prochain rapport annuel de notre fondation). Elle donnera lieu à la rédaction d'un « Contrat social pour le logement » qui sera soumis aux principaux candidats à l'élection présidentielle afin qu'ils s'engagent à mettre en œuvre les mesures volontaristes et ambitieuses proposées.

C.P.C. : Ne craignez-vous pas que la question du logement soit reléguée en arrière-plan pendant la campagne ?

P. D. : *Oui, le risque est qu'une fois de plus, sous prétexte que c'est technique et coûteux, les politiques n'en parlent pas et que la question soit évincée. Mais le thème du pouvoir d'achat sera central et nécessite forcément de prendre en compte le logement. Donc, à défaut d'aboutir à une vraie grande politique du logement comme nous le souhaiterions, il faudra de toute façon traiter la logique du pouvoir d'achat. Des comparaisons européennes montrent qu'un ménage en France dépense 27,5 % de son budget pour son logement. En Allemagne, le chiffre se situe autour de 17 %, tout comme en Suède et au Danemark. Cet écart de 8 %, que l'on consacre en France à des propriétaires ou à des charges locatives, peut être employé par les ménages à l'amélioration de leurs conditions de vie, à des voyages, des loisirs... C'est donc un calcul indispensable pour la France. La baisse des dépenses de logement permettrait de relancer la consommation et la production du pays.*

propos recueillis par W. Le Bellec

Campagne contre les expulsions et les coupures d'énergie : Rétrospective

Avril 2011 – lancement de la campagne pour le droit au logement

Considérant qu'il est inadmissible et inhumain qu'en 2011 des familles, des enfants puissent se retrouver à la rue sans solution de relogement, les élus de Chalette soutenus par des associations caritatives, des syndicats et des citoyens ont décidé de lancer une vaste campagne pour s'opposer aux expulsions et aux coupures d'énergie.



Les futurs logements de la rue Saint-Gobain.

Le 16 avril, un conseil municipal extraordinaire a été convoqué. Celui-ci a autorisé le maire à prendre des arrêtés contre les expulsions et les coupures d'énergie, lesquels ont été remis le jour même, en délégation, à la Sous-Préfecture.

Fin avril - la Préfecture réagit

- > **Référé du 29 avril** : suite aux arrêtés, le Préfet dépose un recours au Tribunal Administratif demandant leur annulation.
- > **Audience du 26 mai** : une audience au Tribunal Administratif est convoquée.
- > **27 mai** : le Tribunal Administratif suspend les arrêtés en l'attente d'une décision sur le fond.
- > **8 juillet** : séance au Tribunal Administratif pour déci-

sion sur le fond. À l'issue de cette séance où l'avocat de la Ville et les associations sont intervenus, la décision est mise en délibéré.

- > **4 août** : le Tribunal Administratif annule les arrêtés du maire.
- > **Octobre** : la Ville fait appel de cette décision.



Les logements de la rue Saint-Just.

La ville reste mobilisée

Certes, les arrêtés sont à ce jour annulés. Toutefois, la Ville et les associations restent mobilisées. Une cellule de veille, composée d'élus et d'un agent administratif, a été constituée afin d'aller à la rencontre, à leur domicile, des familles menacées d'expulsion pour étudier au plus près leur situation.

La mobilisation paie : une expulsion empêchée !

Grâce à une mobilisation citoyenne et au recours aux différents réseaux, une expulsion a pu être empêchée mardi 4 octobre dernier.

Partage, solidarité : le Secours Populaire au cœur de l'action

« **T**out ce qui est humain est nôtre », telle est la devise du Secours Populaire Français. Née en 1945, l'association à but non lucratif a pour mission, aux côtés d'autres associations, d'agir contre la pauvreté et l'exclusion en France et dans le monde et de faire vivre la solidarité. C'est donc tout naturellement que le comité de Chalette s'est engagé dans la bataille contre les expulsions et les coupures d'énergie initiée par les élus chalettois. « Cette bataille nous la menons depuis toujours » déclare Jacqueline Buchet, trésorière ; « pour nous, le droit au logement et le droit à l'alimentation sont des priorités ». Ainsi ce sont plus de 400 personnes qui bénéficient à Chalette et à Montargis de l'aide alimentaire. Mais ce ne sont pas les seules actions à l'actif de l'association et il n'est pas rare que Jacqueline sorte le carnet de chèques - au moins deux fois par mois - pour régler une dette de loyer, de gaz, d'électricité et éviter une coupure ou une expulsion.



Jacqueline Buchet

Et Jacqueline d'ajouter : « nous ne nous limitons pas à ces seules actions. Pour nous, le droit aux vacances, à la culture et à l'éducation fait également partie des droits fondamentaux. Ainsi, nous participons à la journée des oubliés des vacances destinée à l'origine aux enfants et que nous ouvrons désormais aux familles, nous aidons des enfants à partir en colonie de vacances, nous organisons des sorties culturelles, ou encore nous participons à l'achat de matériel scolaire et/ou au règlement de l'assurance scolaire en septembre, sans oublier la solidarité internationale en cas de catastrophes ». Pour Jacqueline et pour Claude Delahaie, président du comité local du Secours Populaire, bien vivre ce n'est pas uniquement disposer d'un toit et de trois repas par jour, c'est aussi avoir accès à l'éducation et à la culture. C'est être en capacité d'échanger, de partager, de créer des liens afin de se connaître, de se comprendre, pour mieux vivre ensemble !

Propos recueillis par B. Taleb

Trois questions à : **Bernard Lepage,** Maire-Adjoint au Logement

C.P.C. : Quelle est la situation du logement dans la commune ?

Bernard Lepage : *La France vit une crise du logement grave et Chalette n'en est pas exclue. Dans le cadre de la rénovation urbaine, au cours des douze dernières années, plus de 400 logements sociaux ont été démolis. Actuellement, le Service Logement recense 1296 demandes. 923 d'entre elles émanent de personnes non chalettoises (agglomération, région parisienne, voire au-delà.) Ce phénomène tend à prouver, d'ailleurs, que Chalette est une ville attractive. Les 373 autres dossiers sont déposés par des Chalettois qui souhaitent changer de logement, soit parce qu'ils sont dans le privé et que les loyers sont trop chers, soit parce que leur situation familiale a changé (divorce, naissance..). À noter que parmi ces 373 candidatures, 258 sont des demandes de pavillons dont certaines datent de plus de dix ans !*

C.P.C. : Face à cette situation, que fait la Ville ?

B. L. : *Nous sommes de ceux qui considèrent que se loger est un droit élémentaire. Et je crois pouvoir dire que nous sommes une des villes de l'agglomération qui favorise le plus le logement social, soit par de nouvelles constructions, soit par la réhabilitation, soit en nous battant aux côtés des associations de locataires pour que les loyers restent accessibles à tous et pour que les travaux d'entretien soient réalisés. Actuellement, plusieurs chantiers sont en cours avec LogemLoiret et Hamoval. Ils se répartissent ainsi : 40 logements rue Saint-Just (20 individuels, 20 collectifs), 15 pavillons rue Albert-Camus, et 11 logements collectifs à Saint-Gobain. Deux éco-quartiers sont en projet dans la plaine du Château-Blanc qui comprendront des logements en location et clé en mains afin de favoriser la mixité sociale. Enfin, à Vésines, dans le secteur de la Folie seront construits 3 ou 4 pavillons. Mais comme on peut le constater, toutes ces réalisations ne répondent pas complètement à la demande.*



Bernard Lepage

C.P.C. : Tous ces nouveaux logements pourront-ils être alloués aux Chalettois ?

B. L. : *Nous ne sommes pas propriétaires des logements. Pour les constructions neuves, nous ne sommes réservataires que de 10 % des logements. Par exemple, sur les 40 logements de la rue Saint-Just, la Ville ne disposera que de 5 logements (3 individuels et 2 collectifs). D'autre part, pour chaque attribution la Ville doit présenter trois candidats. Si nous n'en présentons qu'un ou deux, le bailleur social peut compléter avec ses propres demandes. Ensuite, c'est la commission qui décide. Ce qui est révoltant, c'est de constater qu'en 2011, en France, pour accéder à un logement il ne faut pas être trop pauvre... En effet, les attributions s'effectuent sur la base des revenus et sur le reste-à-vivre. Et à l'heure actuelle il devient de plus en plus difficile pour les foyers modestes, les personnes sans emploi, d'accéder à un toit... Les salaires et les retraites n'augmentent pas, les charges et les loyers progressent régulièrement, et voilà que tombe la T.E.O.M. ! Enfin, en tant qu'élus je me sens concerné également par les Chalettois logés dans le privé pour qui il est de plus en plus difficile de payer leurs loyers ; certains se trouvent sous la menace d'expulsion. C'est pourquoi j'adhère pleinement à la campagne contre les expulsions et les coupures d'énergie que la Ville a engagée, soutenue par les associations et les citoyens. Se loger est un droit, faisons en sorte, ensemble, de le faire vivre !*

Propos recueillis par B. Taleb

La culture : «une aventure humaine à part entière»

Stéphanie Romero est la nouvelle responsable du service culturel de la Ville depuis le mois d'août. Rencontre avec cette jeune femme dynamique qui nous présente ses projets pour la saison culturelle 2012.

Originaire du sud de la France, Stéphanie a eu la chance d'être plongée très tôt dans l'univers de la culture grâce à ses études de lettres à l'Université de Pau où elle a côtoyé d'illustres professeurs qui étaient également des artistes. Des années ponctuées par de belles rencontres à l'instar du poète martiniquais Aimé Césaire qu'elle a eu la chance d'interviewer. Une époque fructueuse où elle explore divers domaines comme le non-dit et la sous-conversation dans le théâtre contemporain, ou encore le travail de rature dans ce processus mystérieux qu'est la création littéraire... Forte de toutes ces influences, Stéphanie finit par voler de ses propres ailes en fondant sa propre compagnie de théâtre, «la Salamandre» ; elle met alors en scène diverses pièces où elle revisite des mythes comme les Atrides ou bien Orphée... Au début des années 2000, elle prend sa première direction de théâtre pour la communauté urbaine de Bordeaux. « Une aventure extraordinaire car tout était à réaliser, la programmation, la



Prestation de la Classe orchestre de l'école Vivier-Boutet à l'occasion de la remise des instruments de musique au Hangar.

communication, en passant par la mise en place du parc scénique de la salle ! » s'exclame la jeune femme, les yeux pétillant à l'évocation de ce souvenir. S'enchaînent alors plusieurs postes de direction dans le domaine des affaires culturelles et de la programmation, toujours dans le Sud-Ouest de la France. Après avoir exercé sa passion dans des grandes villes, Stéphanie, en quête de nouvelles expériences et d'autres horizons, opte pour un travail encore plus tourné vers la proximité en postulant à Chalette.

Démocratiser la culture...

C'est ainsi que Stéphanie souhaite « écrire dans la ville de nouvelles pages de culture citoyenne » en impliquant les habitants dans le choix de la programmation au travers de différentes actions comme des ateliers de sensibilisation en direction des scolaires, ou en portant le spectacle vivant dans les quartiers. La nouvelle responsable est enchantée par le formidable équipement qu'est la salle du Hangar, lieu à la fois convivial et pouvant offrir au public des prestations artistiques de qualité. Elle invite d'ailleurs toutes celles et ceux qui ne fréquentent pas



Stéphanie Romero, responsable du service culturel.

encore cet endroit à franchir le pas : « ce n'est pas une tour d'ivoire mais une maison de partage du savoir et de l'émotion, la culture étant une extraordinaire aventure humaine... ». Avec son équipe, elle s'attelle à la programmation culturelle 2012 : musique, burlesque, humour, théâtre, déambulatoire seront au rendez-vous pour le plus grand plaisir de chacun... Une programmation éclectique qui s'adresse à tous les âges. Elle espère ainsi attirer de nouveaux publics comme les adolescents ainsi qu'instaurer une relation de confiance entre les communautés présentes à Chalette et la culture. C'est ainsi qu'elle s'intéresse en profondeur à la spécificité du territoire en s'interrogeant sur le sens de la culture dans la ville. « Cette cité puise sa force dans le nombre de communautés présentes ; cette diversité est une véritable source de richesse. Qu'est-ce qui nous rend unique, qu'est-ce qui nous rapproche et comment le partager ? ». Une thématique à laquelle elle réfléchit pour la prochaine fête de Chalette en 2012...

Déborah Creff

Sports et loisirs

Piste BMX : une première de haut vol

La nouvelle piste BMX implantée rue du Gué aux Biches face à la baignade de Chalette a été inaugurée le samedi 22 octobre. À cette occasion, elle accueillait sa première grande compétition, le challenge du Loiret 2011-2012. Plus de 200 pilotes avaient répondu présents pour affronter cette piste, d'ores et déjà considérée comme l'une des meilleures de la région.

M. Boutin, Président du Comité départemental du cyclisme, et M. Sylvain Duployer, Président de la commission nationale BMX, membre du Comité directeur de la F.F.C. (Fédération Française de Cyclisme), présents aux côtés du Maire de Chalette, Franck Demaumont, et du Maire-Adjoint aux sports, Christophe Rambaud, étaient ravis d'avoir

soutenu le projet de cette piste et du résultat final. Le public était venu nombreux avec près de 400 spectateurs. À l'heure actuelle, la section BMX du Guidon Chalettois compte un peu plus de 60 membres ; nul doute que l'engouement ne fait que débiter et que parmi les personnes présentes, des vocations sont nées ce samedi.



Le BMX, un sport à fortes sensations

Pour tous renseignements :
06 07 58 73 88 ou
www.guidonchalettois.fr



Le public est venu en nombre assister à la première compétition de BMX.

Transgâtinaise : une vague de deux roues déferle de la base de loisirs

Un millier de « vététistes » ont participé dimanche 16 octobre à la vingtième édition de la randonnée VTT, « La Transgâtinaise ». En famille, entre amis, entre collègues de bureau, en club ou avec son animal de compagnie, ils venaient de tout le Loiret mais aussi des départements limitrophes comme le Cher et l'Yonne, ou encore de la région parisienne.

C'est sous un soleil radieux mais avec une température bien fraîche que le maire, Franck Demaumont, a donné le départ des différents circuits proposés, de 17 à 52 kilomètres. Côté participants, le plus jeune avait 5 ans et le plus âgé 78 ans. La convivialité était le mot d'ordre de cette « Transgâtinaise » qui offrait la possibilité de se restaurer avant, pendant et après



Départ de la Transgâtinaise

l'effort et qui s'est terminée par la distribution de nombreux lots : tee-shirts, pneus et trois VTT.

À Chalette, le sport a son école

Ils sont une quinzaine de jeunes âgés de 7 à 11 ans, chaque mercredi matin en période scolaire, à se rendre à l'école des sports mise en place par la Ville. Pendant deux heures, de 9 heures 30 à 11 heures 30, différentes disciplines leur sont proposées. Cela va du football au judo, en passant par le handball, le BMX, le VTT ou encore le canoë,

près de 25 tout au long de l'année. L'apprentissage n'est pas le seul leitmotiv des animateurs de l'école des sports. Enseigner à ces jeunes le respect, la discipline, les règles, le jeu en collectif est tout aussi important. Dix mois pour découvrir et, pourquoi pas, par la suite intégrer l'un des nombreux clubs sportifs de la ville.



Les enfants de l'école des sports se retrouvent tous les mercredis matin.

Contacts :
Jean-Pierre 06 79 26 27 53 ou
David 06 08 70 77 58.

➔ Le Groupe des élus communistes :

Mobilisons-nous pour défendre la dignité et la solidarité !

Le 17 octobre, journée mondiale du refus de la misère, le maire U.M.P. de Marseille a pris un arrêté contre la mendicité. À Nogent-sur-Marne, c'est un arrêté anti-glanage qui a été pris. La chasse aux pauvres est ouverte ! Quelle cruauté !

Pendant ce temps, l'Union Européenne envisage de réduire de 75 % son programme d'aide aux plus démunis qui passerait de 480 millions d'euros à 113,5 millions. En France, 130 millions de repas ne pourraient être distribués par les associations caritatives.

On apprend que le sénateur Doligé (président du Conseil Général du Loiret) a déposé un projet de loi où il veut supprimer l'obligation pour les communes de disposer d'un C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale). Ceci ne règlera rien des

difficultés des communes à répondre à une demande sociale en constante progression. Au contraire, les C.C.A.S. permettent de garantir l'égal accès des citoyens à leurs droits sociaux. Avec leurs élus et leurs administrateurs, ils sont aussi un précieux interlocuteur de proximité qui informe, oriente, conseille au quotidien les familles, les personnes âgées... C'est un outil indispensable de prévention grâce à un travail continu de concertation et de coordination avec ses partenaires (État, conseils généraux, associations...). C'est dans cet esprit que travaille le C.C.A.S. de Chalette pour éviter les expulsions et les coupures d'énergie. La pauvreté est un fléau. Elle ne se combat pas en s'acharnant sur ses victimes mais en développant une politique active de solidarité.

➔ Le Groupe des élus socialistes :

La dette s'envole

Depuis 2003, la dette publique ne cesse de se creuser. Un nouveau palier a été franchi en 2007 avec l'élection de M. Sarkozy et la mise en œuvre de nouvelles mesures fiscales, injustes et très coûteuses. La politique fiscale et budgétaire menée par la droite porte une responsabilité écrasante dans l'explosion de la dette qui avait commencé bien avant la crise de 2008. En réduisant les recettes publiques dans des proportions alarmantes, en étant incapables de renforcer la croissance, les politiques fiscales entreprises depuis 2003, et encore plus depuis 2007, ont des conséquences catastrophiques pour les Français. Démantèlement du système de protection sociale et des services publics, redistribution des revenus à rebours, effets macro-économiques désastreux et véritable politique de purge budgétaire : les Français

paient la facture des cadeaux fiscaux aux plus aisés.

Depuis 2003, les politiques budgétaires et fiscales menées par la droite ont provoqué une envolée des déficits et de la dette publique. Loin de stimuler la croissance et les rentrées fiscales, les mesures adoptées ont réduit les recettes, aboutissant à un **creusement de la dette de l'État** alors que les collectivités locales ont pris en charge son désengagement croissant, sans déséquilibrer leurs comptes.

La dette publique s'établit au quatrième trimestre 2009 à 1489 milliards d'euros, soit l'équivalent de 77,6% du P.I.B. (10 points de plus en un an), alors qu'elle était sous la barre des 60% en 2002 (58,8%).

Le résultat de huit ans de gouvernement de droite : une augmentation de la dette de près de 65% !

État civil :

Naissances :

HOZAN Senagül
LEMCHAMA Amin
JESTIN Nahel
KAYA Fatih
SACKO-MERIAUX Sadio
MOUCHANE Adam
MAMERT Titouan
ETIENNE Keeliane
SEDIRI Maëlys
TIGHEZZA Walid
MESSAGER Lyna
OLCAY Zulal
ÖZSAHIN Nevzat
ROBLIN Maëva
SIFI Zeyd
GAVARIN Marley
ATAY Emir
CEBI Muhammed

Mariages :

ASSOUZ Riadh et IRATHINI Ikram

Décès :

CHAMAGUINE André
LOLLY Yvette veuve CHAUME
IUNG Michel
LIORÉT Ginette veuve FACY
LIGER Marius
GICQUELAY Marie
MEILLASSOUX Eliane
MORISSON Jeanne épouse THIBAUT
FIETTE Germaine épouse MANDONNET
FORGERON Pierrette veuve LE GOLVET
ANOUAR Mustapha
FAYAT Mauricette veuve GUYOT
TASDEVIREN Emin

Les bornes incendies, un dispositif de sécurité pour les citoyens

Des bornes incendies sont disséminées aux quatre coins de la ville. Elles font partie des dispositifs de lutte contre l'incendie, lesquels permettent notamment l'alimentation des fourgons d'incendie des sapeurs pompiers.

Aussi convient-il de rappeler quelques consignes essentielles.

- **Seule une personne autorisée (pompiers, services publics) peut les utiliser.** Le citoyen lambda ne dispose donc pas du droit de s'en servir ou d'en manipuler les manettes.
- **Pour la sécurité et la protection de tous, il convient de laisser dégagé l'espace qui les entoure.** Il va donc de soi que le stationnement de tout véhicule est interdit devant ou aux abords proches des bornes.

N'oublions pas qu'en cas d'incendie, ces bornes peuvent sauver des vies. **Pour le bien de tous, veillons à respecter et à faire respecter ces quelques consignes de base et de bon sens.**



la borne d'incendie, indispensable à la sécurité publique.

Histoire d'avant



Manifestation pour le droit de vote des femmes en France.

Le droit de vote, partie intégrante de la citoyenneté !

C'est un héritage direct de la Révolution Française, mettant ainsi à bas 17 siècles de monarchie ! Le 26 août 1789, les députés de l'Assemblée proclament « *La Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen* ». Les Français ne sont plus de simples sujets mais des citoyens à part entière...

Mais il faudra des années pour que tous les freins tombent et que ce droit devienne réalité ! Car si l'égalité civile entre hommes est belle et bien réelle, l'égalité politique est encore très loin de l'être ! Ce sera « en partie » chose faite le 2 mars 1848 avec la proclamation du principe du « suffrage universel et direct » sans la moindre condition de cens. Ce suffrage n'avait pourtant « d'universel » que le nom puisqu'il n'impliquait que les hommes, excluant de fait les femmes, soit plus de la moitié de la population en âge de voter. Elles vont devoir patienter jusqu'au 21 avril 1944 pour qu'une ordonnance leur reconnaisse enfin le droit de voter et d'être éligible. C'est un an plus tard, le 29 avril 1945 lors des élections municipales, qu'elles se rendent pour la première fois aux urnes. Le corps électoral passe alors d'un peu plus de 11 millions d'inscrits en 1936 à près de 25 millions en 1945. Enfin, la loi du 5 juillet 1974 abaisse l'âge d'obtention du droit de vote à 18 ans au lieu de 21 ans.

Au fait, comment votait-on ?

Le principe du vote secret n'est acquis et même constitutionnalisé qu'en 1795 et pendant longtemps encore, l'électeur va rédiger son bulletin sur une table placée en face du président. Ce n'est que bien plus tard qu'il va recevoir un bulletin manuscrit ou imprimé qu'il pourra emporter avec lui au bureau de vote. Mais c'est encore le président du bureau de vote

qui déposera à sa place le bulletin dans l'urne ! Enfin, en 1913, une disposition promulguée l'enveloppe et l'isoloir. Et c'est la loi du 8 juin 1923 qui va mettre à la disposition des électeurs des bulletins dans la salle de vote. Et la

carte d'électeur ? Elle n'est obligatoire qu'en 1884 et distribuée à domicile à partir de 1924. Elle fait preuve de l'inscription sur les listes électorales.

Vers des perspectives d'élargissement du droit de vote ?

Alors que les ressortissants de la Communauté Européenne résidant en France peuvent voter et être éligibles aux élections municipales depuis 2001, la question du droit de vote des résidents étrangers est plus que jamais d'actualité. Les Pays-Bas, l'Irlande, le Danemark et la Suède ont déjà franchi ce pas vers l'égalité des droits, condition indispensable à l'exercice serein de la démocratie. Ceci semble d'autant plus anachronique que les résidents étrangers se sont déjà vu reconnaître des droits : participation aux élections des comités d'entreprise, des conseils d'administration des caisses de sécurité sociale, des offices H.L.M., aux élections prud'homales, aux élections des parents d'élèves, droit d'association. Le fait que tous les résidents étrangers d'une même commune ne puissent voter a relancé le débat sur sa généralisation. En effet, un résident africain présent en France depuis quarante ans ne peut par exemple voter, quand un Belge ou un Anglais arrivé depuis quelques mois est lui électeur et éligible ! Pour les élus de Chalette, comment imaginer qu'il y ait deux catégories d'étrangers : ceux qui ont le droit de vote et les autres ? Il n'y a pas de démocratie sans égalité des droits ! Gardons en mémoire que l'application du principe d'égalité « mêmes droits, mêmes devoirs » hérité de la Révolution Française permet à la République de sortir grandie, de garantir le même contrat social pour tous les résidents sur son territoire !

C'est sur ce principe fondamental « *mêmes droits, mêmes devoirs* » que la Municipalité, avec le mouvement associatif, organisera une votation citoyenne le 18 novembre dans la commune demandant le droit de vote pour tous aux élections locales.

W. Le Bellec





En novembre

21 h

Théâtre
Tout public

Samedi 19 novembre 2011

Cie La Martingale **Furie**

de et par Jérôme Rouger

« Subtil mélange d'humour à la fois poétique et absurde, « Furie » est un « O.T.N.I. » (objet théâtral non identifié) faisant voler en éclats les conventions. Rouger s'interroge - nous interroge- sur l'apparente incohérence du monde moderne. Un humour furieusement déstabilisant. »

et Café-concert swing
pour finir la soirée



Musique

C'est autour de soirées et boeufs orléanais que ces quatre musiciens ont monté un répertoire qui mélange les classiques de Django Reinhardt avec d'étonnants arrangements de chansons populaires françaises et thèmes modernes.

Tarif plein : 8 € - tarif réduit : 4 €



Inauguration de l'exposition
«les lanternes magiques»

20 h



Samedi 25 novembre 2011

Cinéma de Papa-Bruno Bouchard

Spectacle et exposition
de lanternes magiques

Tout public

La lanterne magique, ancêtre du cinéma, est une petite machine d'optique qui fait voir dans l'obscurité sur une muraille blanche plusieurs spectres et monstres affreux. Celui qui n'en connaît pas le secret croit que c'est de la magie...

20 h 30



Tarif unique : 4 €
Réservation au 02 38 07 24 95

Le HaNGar

Brèves

Noël de la Solidarité :

Comme chaque année, le C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale) organise le Noël de la Solidarité pour les enfants des Chalettois en situation de précarité. Il se déroulera le samedi 10 décembre 2011, à 15 heures, au Hangar. C.C.A.S. : 02 38 89.59.91 ou 92.

Comités de quartier :

- > Pontonniers : réunion le 9 novembre à 18 h à la Maison des Associations.
- > Lancy : réunion le 23 novembre à 18 h à la salle Barbusse.
- > Kennedy-Château-Blanc : réunion le 29 novembre à 18 h à l'école P. Perret.

Musée d'école Fernand-Boutet :

Ouverture le samedi 5 novembre à 15 heures
Animation : le plage- Entrée gratuite.

Avocat conseil :

Prochaine permanence mercredi 23 novembre sur rendez-vous au 02 38 89 59 03 ou 59 04.

Conseil municipal :

Prochaine séance ordinaire lundi 21 novembre à 20 heures 30 - salle du conseil municipal au premier étage de l'Hôtel de Ville - séance publique.

Concours des maisons et balcons illuminés :

Inscription jusqu'au 2 décembre 2011 auprès du service « Vie des quartiers » au 02 38 98 87 92. Les commerçants sont invités à participer à un concours de vitrines.

Médiathèque :

- Animation « Petits lecteurs » : mercredi 9 novembre entre 10 h 30 et 11 h 30.
 - Animation « Bébés lecteurs » : mercredi 30 novembre entre 10 h 30 et 11 h 30
- Renseignements au 02 38 07 24 90.

Ablette chalettoise :

Fermeture de la pêche au lac de Chalette à partir du 19 novembre. Assemblée générale vendredi 25 novembre à 18 h à la Maison des Associations. Alevinage le 26 novembre de 10 h à 11 h (600 kg de brochets, 100 kg de sandres).

Avis d'ouverture d'enquêtes :

Aménagement des abords du collège Pablo-Picasso - Des enquêtes d'utilité publique et parcellaire auront lieu sur la commune de Chalette du lundi 7 novembre au vendredi 25 novembre inclus. Durant cette période, les dossiers seront tenus à la disposition du public à la mairie du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h 30, le samedi de 8 h 30 à 12 h 30 - Attention, la mairie sera fermée le vendredi 11 novembre et le samedi 12 novembre. Des registres seront mis à la disposition du public pour recevoir les éventuelles observations tant sur l'utilité publique de l'opération que sur l'emprise des terrains à acquérir. Les observations pourront également être adressées par écrit à la mairie de Chalette-sur-Loing, à l'attention de M. Jean-Claude Hénault qui assurera les fonctions de commissaire enquêteur. Ce dernier recevra les observations verbales du public le vendredi 7 novembre de 9 h à 12 h, le samedi 19 novembre de 9 h 30 à 12 h 30 et le vendredi 25 novembre de 14 h 30 à 17 h 30. A l'issue des enquêtes et pendant le délai d'un an, il pourra être pris connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à la mairie et à la Préfecture du Loiret (direction des collectivités locales et de l'aménagement - bureau de l'aménagement et de l'urbanisme). Les informations relatives au projet peuvent être obtenues auprès de la commune de Chalette.